62e ANNEE (7e série) N° 38 18 SEPTEMBRE 1952

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres tous les jeudis

Mgr A. ROZIER
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
Directeur

Mgr F.-M. CATHERINET
Prélat de la Maison de Sa Sainteté
Codirecteur

NOTES BIBLIQUES

I. — LE NOUVEAU CRAMPON

La Bible Crampon aura bientôt soixante ans. C'est en 1894 que le chanoine Crampon, du diocèse d'Amiens, édita le premier des sept volumes, dont la série devait s'achever en 1904. L'initiative suivait de peu l'encyclique *Providentissimus* de Léon XIII (1893) sur les livres saints : l'impulsion pontificale donnée aux études bibliques se traduisait immédiatement sur le plan pratique. Cinquante ans plus tard, c'est aussi par une floraison de traductions que se marquera le renouveau biblique catholique, inauguré par l'encyclique *Divino afflante Spiritu* (1943).

Ancien élève du sulpicien Le Hir, dont Renan, un autre de ses élèves, a loué la « philologie exacte », Crampon avait depuis bien des années préparé la traduction de tous les livres du canon et accumulé des notes exégétiques et critiques destinées à leur commentaire. En 1875, il avait enrichi de notes nombreuses le vieil ouvrage en quatre volumes de l'abbé du Clos, *La sainte Bible vengée des attaques de l'incrédulité*. L'idée de Crampon était de rendre accessibles les textes *originaux* au grand public qui n'a ni le loisir ni le goût d'apprendre grec et hébreu. A cette idée on est resté fidèle, à travers les transformations que nous allons noter : pour l'Ancien Testament, par exemple, la Bible Crampon nous donne un décalque de l'original massorétique, sans prétendre, dans les cas difficiles, la reconstruire à partir des variantes et préférant signaler en note les difficultés textuelles.

Comme il arrive si souvent aux grands travailleurs, Crampon ne vit pas le résultat de son labeur, étant mort en 1894, lorsqu'on venait d'imprimer son *Pentateuque*. A la prière des éditeurs, quelques Pères de la Compagnie de Jésus, avec qui il avait fait équipe, acceptèrent de conduire à terme l'œuvre inachevée. En 1904, les éditeurs pensèrent à donner une édition manuelle du grand ouvrage, édition à laquelle collaborèrent également plusieurs professeurs de Saint-Sulpice. On a quelque joie à signaler ce sens du travail en équipe chez nos devanciers.

La première traduction (1904) fut revisée après la guerre de 1914-1918. La destruction de l'imprimerie de Saint-Jean l'Evangéliste (Desclée et Cie) fut l'occasion de cette amélioration. Il a fallu tout recomposer. J. Touzard, p. s.s ., « animateur explosif des études scripturaires » et professeur à l'Institut catholique de Paris et E. Lévesque, p. s. s., professeur au Séminaire St-Sulpice de la rue du Regard « dont l'érudition était aussi grande que le bon sens » acceptèrent — en gardant l'anonymat — de diriger cette seconde édition qui se distingue par une traduction plus serrée, par l'insertion de « sommaires » dans le texte et la refonte des divisions.

Voici maintenant la troisième étape de cette histoire [1]. Deux anciens élèves des deux maîtres sulpiciens ont été priés de reprendre leur travail Le P. Bonsirven, s. j., professeur à l'Institut biblique de Rome a revisé la traduction de l'Ancien Testament, aidé par le P. Lefèvre, s. j., professeur au Scolasticat d'Enghien (Pentateuque) et par A. Robert, p. s. s., professeur à l'Institut catholique de Paris (Psaumes, Proverbes et Cantique). Le chanoine Tricot, professeur honoraire à l'Institut catholique de Paris, a traduit à nouveau le texte du Nouveau Testament.

Une heureuse innovation a été de nous introduire à la lecture des Livres saints ; 45 pages y sont consacrées. Les notices du P. Lefèvre, qui a assumé cette tâche pour l'Ancien Testament, sont des chefs d'œuvre de densité : une science sûre, c'est-à-dire prudente et ouverte, s'y affirme. Relevons-y quelques formules heureuses. A propos de Genèse I-XI :

> « Ce n'est pas de l'histoire au sens actuel du terme : la nature même des événements rapportés et leur éloignement dans le temps ne permettent pas de croire que le souvenir en a été transmis par témoignages successifs ; nous avons ici de l'histoire révélée, disons de la prophétie ; aussi les événements sont-ils racontés dans le style imagé des prophètes. »

A propos d'Ex. I-XV :

> « Il est parfois malaisé dans l'enchevêtrement des traditions de savoir au juste comment se sont passés les événements. »

A propos du Lévitique :

> « Du point de vue historique, on doit convenir que les institutions du désert ont pu être un peu idéalisées par les âges postérieurs et que les lois rituelles ont été, comme les autres, adaptées à de nouveaux besoins. Cela n'empêche pas ces institutions et ces rites d'avoir existé dès le temps de Moïse. »

Pour Tobie-Judith-Esther :

> « L'histoire a ici moins d'importance que la leçon qui s'en dégage. »

Pour Jonas :

> « Le sens de cette histoire est marqué par Jésus (Luc XI, 29-32) : Dieu offre son salut à tous ceux qui se repentent, sans distinction de race. »

[1] Nouvelle édition. In-8 de 1525 p., avec 12 cartes en couleurs et plans. Prix, suivant reliure, de 1260 à 5.200 fr. Desclée et Cie, Paris, 1952.

Parfois on eût voulu quelque précision : pourquoi les titres des Psaumes ne seraient-ils pas l'œuvre d'un auteur inspiré (p. xx) ? les chants du Serviteur, dans la deuxième partie d'Isaïe, font-ils vraiment corps avec l'ensemble des poèmes Is. XL-LV (p. XXII) ? l'auteur pense-t-il vraiment que Zach. IX-XIV est du même auteur que ce qui précède (p. XXIV) ? — Les notices d'introduction pour le Nouveau Testament sont l'œuvre d'A. Tricot. Elles sont plus amples et revêtent presque le caractère d'une introduction classique. On nous fait assister à la naissance du canon, à la formation des Evangiles. On caractérise la littérature néotestamentaire en traits généraux : littérature de propagande, littérature populaire, littérature originale : « Les genres littéraires représentés dans le Nouveau Testament ne coïncident pas avec ceux de la tradition classique » ; on aurait aimé que le genre littéraire des synoptiques fût rapproché de celui des écrits prophétiques ; est-il sûr qu'aucun livre du N. T. n'ait été rédigé par un homme de métier « c'est-à-dire par un auteur soucieux de composer une œuvre littéraire en se conformant aux règles reçues et appliquées à la même époque par les écrivains de formation dite classique » (p. XXXI) : on peut réserver la question pour l'épître aux Hébreux, dont le secret de composition ne semble pas encore livré. Tricot donne des dates pour les livres du N. T., sauf pour les Evangiles. Au point de vue de la datation, on aurait aimé aussi plus de « décision » de la part du P. Lefèvre pour l'A. T.

On a enlevé, aux appendices, le précieux lexique biblique dont s'était enrichie la 2e édition de Crampon. C'était, il est vrai, un « Dictionnaire du N. T. ». On aurait souhaité son élargissement plutôt que sa disparition.

Un compte rendu ne peut faire sentir en détail les améliorations apportées à la traduction. Elles sont importantes et continues. Qu'on lise pour s'en convaincre le difficile ch. III de Romains dans l'ancienne et la nouvelle édition ! — « Il faut que je sois aux choses de mon Père », lisait-on en Luc II, 49 ; et maintenant : « il me faut être chez mon Père ». — Nous préférons par contre I Cor., VII, 36-38 dans l'ancienne édition. — Dans le *Magnificat,* cette dernière traduisait : « Il a jeté les yeux sur la bassesse de sa servante » ; c'était sans doute mieux que dans la Bible du cardinal Liénart qui parle de « l'humble condition de sa servante » ; mais le mot « bassesse » (conservé par Osty) n'est pas exempt d'ambiguïté et on a eu raison de mettre (comme la Bible du Centenaire) : « Il a jeté les yeux sur son humble servante ». — La traduction de ce vocabulaire de « pauvreté » est un *test* pour l'A. T. également. Sophonie III, 12 décrit le « reste » messianique, dans le passage même où il affirme son bien-être futur sur terre (ỳ. 13), comme un peuple « de gens humbles et petits » : nouvelle traduction qui glose quelque peu et n'ajoute rien à l'ancienne (Bible Liénart introduit à tort une idée sociologique : « un peuple humble, aux ressources modestes »). En Zach. IX, 9, le Messie est décrit ainsi :

> il est juste, lui, et victorieux ;
> il est humble, montant un âne
> et un poulain, petit d'une ânesse.

L'ancienne édition portait :

> il est juste et protégé de Dieu
> humble et monté sur un âne
> et sur un poulain, petit d'une ânesse.

Le progrès a consisté à enlever la glose du 1er stique et à alléger le style des deux autres. Mais le « et » qui commence le dernier n'avait pas à être rendu et, si je ne me trompe, « poulain » n'est pas l'équivalent d' « ânon ». Le mot essentiel « humble » a été rendu par un contre-sens dans la Bible de Maredsous (« mis modestement »). L'épineux Zach. XIII, 6, qui fit naguère rugir Claudel dans *Dieu vivant,* nous parle des incisions que se font les faux prophètes « entre les bras » (nouvelle édition) ; l'ancienne avait « aux mains » (ce qui était un contre-sens, peut-être occasionné par la leçon de la Vulgate : *in medio manuum*) ; on peut se demander si l'hébraïsme « entre les bras » ou plutôt « entre les mains » — qu'on rencontre également dans la chanson de Roland — ne gagnait pas à être rendu : « sur le corps » (Tamisier). — « Un grand vide se fera dans le pays dont tu redoute les deux rois » (Is. VII, 16, nouvelle éd.) est-il en progrès sur « Le pays, dont tu redoutes les deux rois, sera dévasté » ?

L'annotation est restée abondante pour les prophètes, assez abondante pour les Sapientiaux et le N. T. On l'aurait aimée plus généreuse pour le Pentateuque et les livres historiques. On cherche vainement pour Jos., X, 12 ss. ou Gen., VI, 4, le début d'explication qui manquait également aux précédentes éditions. Par contre, on a heureusement sabré les explications lourdement apologétiques qui encombraient Tobie-Judith-Esther : « en principe, nous confie Bonsirven, à propos du premier, nous nous interdisons les identifications historiques et géographiques, aucune réponse certaine ne pouvant être donnée à la question, l'auteur voulait-il composer un ouvrage historique ? » (p. 487, voir p. 501). — L'encadrement du texte (divisions) a été rendu discret : c'est très bien ; pour telle pièce, comme le Ps. CXVIII, le souci d'éclairer le texte avait fini par l'obscurcir. On regrettra peut-être un peu la disparition des « sommaires » analytiques, qui étaient bien commodes. — Ajoutons encore qu'on a heureusement remis en prose ce qui était donné, à tort, en vers dans l'édition antérieure (p. ex. Jér. XXXI, 23-34).

Bref, c'est avec joie que nous saluons le nouveau Crampon.

II. — ANCIEN TESTAMENT ET VIE SPIRITUELLE

Le récent livre d'un jeune Carme, le P. Paul-Marie DE LA CROIX (M. Dutilly) sur « *L'Ancien Testament source de vie spirituelle* » (coll. « Etudes Carmélitaines », Desclée de Brouwer, 1952, 930 p., 1800 fr.) a connu un succès prodigieux : en deux mois l'ouvrage a été quasi épuisé. La beauté de l'édition, l'orchestration des louanges (je pense à J. Madaule dans *la Croix* du 31 août : « un des ouvrages de spiritualité les plus denses et les plus profonds que je connaisse ») ont pu aider à ce succès de librairie; mais ce qui l'explique d'abord, c'est qu'il répondait à un besoin des âmes. La parole de Dieu est pain ; les enfants de Dieu demandent qu'on leur rompe ce pain et qu'on le leur rende assimi-

lable. On me communique la lettre d'un Juif, qui a noué de fortes amitiés chez les chrétiens : « Ce livre m'a donné une joie très rare en me faisant rencontrer pour la première fois peut-être, chez un chrétien de notre siècle, une compréhension intérieure de la Bible hébraïque, un regard qui se situe au centre même de cette source de vie... On sent à chaque page qu'une vie intérieure se livre à travers la transparence de la méditation... »

Cette méditation s'ordonne en trois parties. La première pose l'homme en face de Dieu qui se révèle transcendant et miséricordieux : « Yahvé est vivant, devant qui je me tiens ! » disait Elie (I Reg., XVII, 1). L'attitude biblique devant Dieu est un appel du sein de la misère et un acte de confiance et d'abandon. Dieu poursuit Israël de sa faveur ; il est surtout le Dieu des pauvres et l'auteur insiste avec raison sur « les dispositions intérieures du pauvre » (p. 271) c'est-à-dire l'humilité qui l'ouvre à Dieu (p. 15-291). — La deuxième partie nous expose la bonne nouvelle de l'Ancien Testament : Dieu nous aime en Père, en Sauveur et en Epoux. Ses démarches éducatrices et providentielles sont exposées ainsi que cette Nouvelle Alliance vers laquelle tend l'Ancien Testament et dont il vit déjà (p. 292-546). — La troisième partie trace les itinéraires qui mènent jusqu'à Dieu : chemin de la foi, chemin de la sagesse, chemin de la souffrance. Avec ce dernier on arrive à un sommet qui est gravi par les psalmistes et par Job : c'est la *Montée du Carmel* de S. Jean de la Croix (p. 547-922).

Il est indiscutable que la matière de cette étude est bien ordonnée, et qu'on y sent un mouvement en avant. (Il était inévitable aussi qu'on se répétât parfois de partie à partie, car les mêmes thèmes centraux sont présents tout au long d'une méditation qui se simplifie). L'auteur a le sens de la Bible, il affirme l'évolution spirituelle réelle d'Israël (p. 282, 681), il excelle à résumer l'Ancienne alliance dans une parabole, celle de l'enfant prodigue (p. 324), il exécute très justement les vues simplistes qui opposent Ancien à Nouveau Testament comme économie de la crainte à religion de l'amour (p. 313, 727), il a des pages très fines sur la perception symbolique du spirituel qu'on aimerait plus développées (p. 38-39). Sa troisième partie nous a paru particulièrement réussie : les notations sur les psaumes (p. 636-637) sont admirables : « l'Israëlite pieux a été l'homme de l'aujourd'hui, celui pour qui il était urgent de vivre sa foi, d'aller jusqu'au bout de son expérience de Dieu dès ici-bas » (p. 641).

On nous excusera de ne pas relever d'autres richesses en un livre qui en fourmille. Les quelques remarques qui suivent sont faites avec sympathie, pour orienter, si possible, les futures éditions que nous souhaitons nombreuses.

L'information exégétique d'abord. Il est remarquable que l'auteur ne se réfère qu'à un exégète, d'ailleurs excellent, le P. Duesberg. N'y a-t-il pas là une gageure et sans doute l'explication d'un certain nombre de faux-pas : l'auteur est-il sûr qu'en Is. XLIX, 3 les « meilleurs commentateurs » regardent « Israël » comme une glose (p. 416) ? ils ne peuvent l'affirmer avec une bonne conscience, disait à peu près North ! — Est-il sûr que les fonctions du sacerdoce et de la royauté étaient séparées dans l'A. T. (p. 425), alors que le sacerdoce royal y est une donnée de fait ? — Attribuer le « *Miserere* » à David (p. 613), quand on a le sens du développement, est aujourd'hui bien audacieux. — « Shiloh » (Gen. XLIX, 10) ne signifie pas « paix, pacifique » (p. 541). — En Zach. XI, 7 la leçon « les plus misérables du troupeau » n'est guère défendable (p. 505). — Le livre de Baruch ne fut pas l'œuvre du secrétaire de Jérémie mais est une production tardive de la Diaspora égyptienne (p. 662). — Pourquoi veut-on que Malachie I, 11 désigne l'agneau de la Pâque (p. 453) ? — En Num XV, 16, l'invitation pour « l'étranger » à se joindre à la communauté d'Israël n'est pas du tout signe d'universalisme (p. 173) car ce personnage est le métèque (*ger*), celui qui réside habituellement en Israël.

On a parfois l'impression que les textes sont lus hors de leur contexte. D'où les imprécisions si fréquentes dans les pages consacrées au Messie. Il n'est pas question de la venue du Messie, mais de celle de Yahvé en Zach., II, 14 (p. 396), la perspective même du Messie n'est en vue ni chez Joël (p. 398), ni chez Amos (p. 398), encore moins dans le P. CXVI, 16 (p. 437 : l'auteur lit CXV, 6), ou dans Sap. II (p. 457).

La *dimension historique* manque quelque peu en ce livre, et ceci nous paraît grave à l'époque où théologiens et exégètes s'efforcent de lier *histoire* et *esprit*. On nous permettra de rappeler comme particulièrement réussis les essais de L. Bouyer (*La Bible et l'Evangile*) et de Dom Charlier (*Lecture chrétienne de l'A. T.*). L'auteur, qui pourtant a affirmé à diverses reprises que l'A. T. était un développement, une pédagogie divine, a une forte tendance à télescoper les temps. On dirait que la parole antique est déjà chrétienne. L'image de Dieu en Adam est référée à la Trinité (p. 21) et l'attente messianique — multiforme pourtant comme la vie d'un peuple qui balbutie son aspiration — est de coloration nettement christologique. Les « applications » de la Liturgie deviennent dans cette optique des quasi-preuves (p. 406, 456) ; les « figures » ont une importance majorée, c'est-à-dire deviennent claires dès l'Ancien Testament (p. 389, 443 ; voir au contraire p. 610) ; l'allégorisme luimême redevient une méthode : l'eau épaisse du puits de Néhémie, c'est la boue de la nature pécheresse (p. 847) et le livre de Ruth chante l'union de l'âme à Dieu (p. 888).

L'intérêt de l'ouvrage est trop réel, son apport trop positif pour qu'on ne souhaite pas l'atténuation de ses éléments moins parfaits. Alors ce sera un très beau livre et même — pourquoi pas ? — le livre auquel son auteur travaillerait toute sa vie.

III. — INTRODUCTIONS ET ADAPTATIONS

1. — Mgr Garrone, évêque coadjuteur de Toulouse, nous introduit aux Psaumes. Une élégante brochure (*Psaumes et Prière*, à l'Apostolat de la prière, Toulouse, 125 p., 220 fr.) contient ses conseils pour aborder le psautier : Vouloir prier, car le psaume est un instrument au service de la prière ; s'abandonner, à l'incantation poétique : « se présenter devant un psaume avec l'état d'âme d'un homme qui va analyser le *Discours de la Méthode*, cela est franchement ridicule » ; s'appauvrir,

car le Psaume exprime des idées simples et essentielles, auxquelles il faut s'accorder ; enfin prier dans le Christ, car on ne peut pas dire le psaume hors du Christ : « Quand l'âme arrive à s'exprimer spontanément dans le langage des Psaumes, alors elle s'exprime dans le langage de Jésus, dans le langage de Marie et de tant de saints... ; c'est pour la prière une assez bonne garantie ». Dans un tableau précieux (p. 95-123) une orientation par rapport au Christ est donnée pour chaque pièce. Un essai semblable avait été publié dans *La Maison-Dieu* (n° 27) par Balthazar Fischer. On retiendra la valeur suggestive de l'un et de l'autre, mais le risque, en cette matière, est de forcer... Un de mes maîtres nous conseillait de considérer le psautier comme renfermant des prières pour toutes les situations, ou, si l'on préfère, contenant toutes les nuances de prières : on pourrait dire du Psautier, prétendait-il : « ça prie » comme on dit « ça pleut » et le prêtre, au bréviaire, est invité à élargir sa prière et à en faire un résumé de celle de l'humanité, puisqu' « il est dans la grâce l'homme aux mille cœurs » (Olier). La méthode peut s'autoriser de S. Augustin qui montre le Christ récitant tel ou tel psaume au nom de son Corps mystique (par exemples les psaumes de confession des péchés).

Mgr Garrone donne un choix de psaumes pour nous accompagner à travers les mystères de l'année liturgique. On ne manquera pas d'être frappé par les dons que révèle cette traduction nouvelle : simplicité de la langue, profondeur du sentiment religieux, liberté d'une adaptation qui ne trahit jamais le sens, mais nous l'ouvre sans cesse. En lisant à mi-voix ces vieux psaumes, j'étais frappé de leur jeunesse.

2. — Encore une découverte de cet été : celle, faite en session d'*Equipes enseignantes*, des psaumes dans le recueil, encore partiel, du P. Servel, O. M. I. (*Les deux tables, psaumes et chants pour la Messe*. Ed. du Chalet, 36, rue de Trion, Lyon). Le texte biblique est serré de près, sans archéologisme, et l'incantation musicale — œuvre de deux jeunes prêtres surtout — saisit fortement. Donnons cette adaptation du psaume « *Conserva me* » :

Tu es, Segneur, le lot de mon cœur
tu es mon héritage
En toi, Seigneur, j'ai mis mon bonheur
toi, mon seul partage...
Vers les faux dieux je n'irai pas
mon cœur ne veut servir que Toi
Devant ta Face il n'est que joie
Joie débordante auprès de Toi.

3. — Les éditions Dumas (56, rue Vaneau, Paris-7e) ont donné une nouvelle édition d'un « *Manuel paroissial* » (rite romain), qui atteste le même souci devant les vieux psaumes. L'auteur, l'abbé L. Labrosse est le fondateur d'une nouvelle paroisse près de St-Etienne (Loire), où la liturgie a quelque chose de la simplicité et de la splendeur bibliques. La traduction des psaumes que j'y entendis, a l'avantage de se mouler sur le rythme de la psalmodie latine et de ne point trahir l'original. Voici une partie de « *Dixit Dominus* », si difficile :

Le Seigneur l'a juré : Il — tiendra son serment :
Tu es le prêtre éternel dont Melchisédech — fut la figure.
Le Christ Notre Seigneur est à — droite de Dieu ;
Il brisera les rois au — jour de sa colère.
Comme un juge sévère il — détruit les nations.
Et sur la terre entière il — renverse les têtes.
Au torrent sur la route il — ne boit qu'en passant
Aussi, libre et vainqueur il re — lève la tête.

IV. — QUESTIONS

Q. — Un de mes amis protestants m'a affirmé n'avoir aucune difficulté à croire à l'Assompti n, puisque dès l'Ancien Testament deux cas analogues se sont présentés, celui d'Hénoch et celui d'Elie.

R. — Il est question de l'enlèvement d'Hénoch en Gen., v, 24 (« Hénoch marche avec Dieu, puis il disparut car Dieu l'enleva ») et de celui d'Elie en II Reg., II, 1-19. A propos de ce texte, R. de Vaux (*Le livre des Rois*, Paris, 1949, p. 129) remarque : « Le destin d'Elie est un mystère qu'Elisée ne veut pas éclairer. Le texte ne dit pas qu'Elie n'est pas mort, mais on a pu facilement le conclure et en déduire qu'il reviendrait ». A propos du récit sur Hénoch, Chaine (*Le livre de la Genèse*, Paris, 1948, p. 96) fait un rapprochement significatif avec le Noé babylonien, qui fut enlevé par les dieux et fut héroïsé. On se trouverait ici devant une survivance et une transposition d'une tradition babylonienne : « on peut admirer la réserve de la Bible ; elle ne dit pas ce que Dieu a fait du patriarche, ni où il l'a mis ». C'est donc à la discrétion que nous invitent deux bons exégètes devant deux récits dont le genre littéraire n'apparaît pas encore avec assez de clarté.

Le mot « enlever » (hébreu : *laqah ;* grec : μετατιθέναι) n'a pas de soi un sens technique. On le trouve employé au Ps. LXXIII, 24 et en Sap. IV, 10-11 pour marquer le soin que Dieu prend de ses amis après leur mort. Ces derniers textes sont tardifs.

L'Assomption de Marie s'appuie sur des bases autrement solides. Nous attendrons sans doute longtemps la définition dogmatique de l'assomption d'Hénoch et d'Elie.

Q. — Quelle est *l'origine de la pâque juive ?* Peut-on admettre que Moïse se soit inspiré d'un sacrifice de printemps en usage chez les Nomades ? Le rite des azymes fut-il dès l'origine lié à la pâque ou ne fut-il pas primitivement un rite agraire indépendant ? S'il en était ainsi, à quelle époque faudrait-il faire remonter la fusion des deux rites ?

R. — La Pâque est probablement la fête qu'Israël voulut aller célébrer au désert (Ex. v, 3). Son caractère primitif semble purement nomade ; tous les détails d'Ex. XII, 2 ss sont caractéristiques si on l'entend ainsi : offrande des prémices du troupeau, manducation nocturne comme dans les campements où tout doit être fini pour le lendemain matin, absence d'ustensiles de cuisine, pain fait séance tenante, herbes amères du désert, accoutrement des pasteurs. — Le rite des azymes est d'origine agricole et suppose qu'on s'est sédentarisé. — On placera donc la fusion des deux rites après la conquête de Canaan, à une époque qu'il est impossible de préciser davantage.

Q. — Quelle influence les *tribus madianites* et spécialement celle des Qénites ont-elles exercées sur Moïse? Jéthro, beau-père de Moïse et prêtre de Madian, n'adorait-il pas *Jahvé* (Ex., XVIII, 12) ? Dans quelle mesure Moïse s'inspira-t-il des institutions madianistes (cf. Ex., XVIII) ?

R. — Dès son premier séjour dans la péninsule du Sinaï, Moïse eut des relations avec les Madianites.. Ces nomades mobiles, que Gen., XXV, 2-6 place dans le désert syro-arabe, avaient des clans établis dans la péninsule, dont ils connaissaient bien les pistes (Ex. II, 15 ; XVIII, 1, 5, 27 ; Num. X, 29 ss.) ; le Madian biblique semble se situer entre Séir (D. Magra) et Param (ouest du W. el Arisch) (cf. Abel, *Géographie de la Palestine*, I, p. 286).

Aux Madianites sont apparentés les Qénites (Jug. IV, 11 ; Num. X, 29-32). On trouve ces derniers en rapport avec Amaleq (Jug. I, 16 ; I Sam. XV, 6) dont l'habitat était le Sud palestinien (Sam. XXVII, 10 ss.). Les Qénites paraissent s'être mêlés à la tribu de Juda (Jug. I, 16). On peut en dire autant d'autres clans du Sud : les Calébites et les Yérahméélites (I Par. II, 3, 9, 25). On croit aussi les Qénites apparentés aux Rékabites (I Par. II, 55), types de purs nomades.

Dans cette ambiance, Israël trouvera plus tard aide et sympathie.

Il n'est pas douteux non plus que Moïse acquit beaucoup au contact des Madianites (son beau-père, un Madianite, est appelé Hobab par « J », et Jéthro par « E ») : Ex. XVIII attribue à leurs conseils l'institution des Anciens. Kittel les croit propriétaires du lieu saint de Qadès.

Signalons qu'on a dépassé la mesure dans cette question des influences, en prétendant que les Qénites avaient donné Yahvé à Israël (Lods), car, « si Yahvé était le dieu qénite, se seraient les Qénites, non Israël, qui auraient été le peuple de l'avenir » (Kittel ; Lagrange, dans *Revue biblique* 1903, 384-385).

A. GELIN, P. S. S.

QUESTIONS
de science ecclésiastique
CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — A propos de l'acte d'espérance du catéchisme national.

R. — Nous avons reçu plusieurs réflexions concernant les explications données dans l'*Ami* du 31 juillet, p. 490. En bref, nous écrit-on, « d'après votre explication, la nouvelle formule suppose que le mot « grâce » doit être entendu dans son sens le plus compréhensif, grâce sanctifiante et grâce actuelle à la fois. Mais si j'espère cette grâce, c'est que je ne l'ai pas, tout au moins je n'ai pas la grâce sanctifiante. Je suis donc pécheur *in actu* (rectifions, tout au moins *in habitu*) et non repentant ; en ce cas je ne puis espérer *absolute* le bonheur éternel, puisque la formule supprime la condition de l'observation des commandements. L'octroi de la vie éternelle dépend en effet de ma coopération à la grâce... »

Cette instance, répondons-nous, part d'une certaine incompréhension de la formule et d'un manque de psychologie relativement au pécheur même actuellement obstiné dans son péché. « J'espère la grâce ». Entendez : j'espère la recevoir si j'ai eu le malheur de la perdre ; j'espère la recevoir quand je pourrai quitter mon péché auquel présentement je ne renonce pas encore ; j'espère la conserver si je la possède. Et, même pécheur, actuellement dans mon péché, j'espère le salut éternel que plus tard je m'efforcerai de mériter en coopérant à la grâce que je ne possède pas encore, mais que j'ai l'espoir de recouvrer un jour. Le péché de présomption n'existe que si l'on espère parvenir au ciel sans recourir à la grâce de Dieu et sans en prendre les moyens. Mais que de pécheurs impénitents nous rencontrons, qui espèrent malgré le péché qu'ils savent être un obstacle au bonheur éternel, mais dont ils pensent bien se libérer un jour ! Songez, chers confrères, aux malheureux divorcés et remariés civilement, croyants convaincus, et cependant persévérant dans leur état de péché public... Allez vous leur interdire l'acte d'espérance ? Vous seriez alors d'accord avec Quesnel, condamné dans sa 57e proposition : « *Non est spes in Deo ubi non est amor Dei* ».

Quant à dire, comme le fait l'un de nos consultants, que « l'ancienne formule avait le mérite d'être moins discutable », nous n'y voyons personnellement aucun inconvénient ; mais si nous avions le devoir de défendre la nouvelle en l'expliquant, nous n'avons pas la charge de la corriger.

Q. — Un confrère soutenait que depuis sa mort Notre-Seigneur n'adresse plus aucune prière à son Père pour les hommes, que toutes ses prières on été terminées lors de son sacrifice sur la Croix et que ses prières, comme son sacrifice, sont virtuellement opérantes jusqu'à la fin du monde.

Comme raison, il dit que l'Eglise n'autorise dans aucune prière liturgique cette expression : Christ, *priez pour nous*.

Son contradicteur soutient que Notre-Seigneur, en tant qu'homme, continue à prier pour les hommes, même dans sa vie glorieuse, se basant sur le texte : *Semper vivens ad interpellandum pro nobis* (Hébr., VII, 25).

R. — Avant tout, il serait bon que les deux contradicteurs s'entendissent sur le sens accordé par eux à la prière du Christ dans le ciel. Et, de plus, même avec quelques précisions utiles, il y a grande chance qu'ils ne puissent encore s'entendre. C'est donc qu'il existe sur ce sujet deux ou trois opinions. Avant de formuler notre avis, il est donc nécessaire de les présenter, l'une et l'autre, aussi objectivement que possible.

I. — La première opinion — qui revient substantiellement à celle du confrère cité en premier lieu — a fait l'objet d'une étude spéciale du P. de la Taille (*Mysterium Fidei*, elucidatio XIV, sect. I). Voici en quels termes s'exprime l'auteur de *Mysterium Fidei :*

Suarez (*De Incarnatione*, disp. 45, s. 2) et surtout Petau (*De Incarnatione*, l. XII, c. 8, § 10-16) ont rassemblé de multiples textes, dans lesquels les Pères affirmeraient que le Christ, dans le ciel, prie, réclame, demande pour nous. D'autre part, contre Suarez, Vasquez

(*De Incarnatione*, disp. 82, c. 2) et, contre Petau, Thomassin (*De Incarnatione*, l. IX, c. 6) ont montré abondamment que les Pères n'ont pas entendu parler d'une prière proprement dite ; mais sous le nom de prière, de demande, de supplication, et autres termes de ce genre, il ne faut voir que la médiation même, l'intercession du Christ, qui est son éternelle présence devant Dieu, dans la chair prise de notre humanité et offerte pour nous (p. 167).

Le P. de la Taille interprète en ce sens des textes de S. Grégoire de Nazianze, de Théodoret, de Nicolas Cabasilas et, chez les Latins, de S. Ambroise, de S. Grégoire le Grand, de S. Paulin d'Aquilée, et d'autres auteurs plus récents, pour aboutir à S. Thomas, qui commente ainsi le texte de l'épître aux Hébreux : « De même que le grand prêtre de l'Ancien Testament entrait dans le sanctuaire afin de se tenir devant Dieu et de représenter le peuple, ainsi le Christ « est entré au ciel afin d'intercéder pour nous », dit l'épître aux Hébreux. *Sa présence même, par la nature humaine qu'il a introduite au ciel, est, en effet, une intercession pour nous.* Dieu, qui a exalté de la sorte la nature humaine du Christ, n'aurait-il pas aussi pitié de ceux pour lesquels le Fils de Dieu a pris la nature humaine ? » (IIIª, q. 57, a. 6). Les citations se terminent par cette appréciation d'un théologien du XVIᵉ siècle, François Sonnius, qui mourut (1576) évêque d'Anvers :

Le sacrifice sanglant de la croix a été consommé autrefois et ne se répète jamais sous son aspect de sacrifice sanglant. Mais la victime alors offerte, c'est-à-dire le Christ, demeure éternellement, ayant un sacerdoce éternel... toujours vivant afin d'intercéder pour nous. Mais il intercède par la représentation de la passion soufferte jadis pour nous, et non par des prières répandues devant son Père, comme quelques-uns l'estiment *avec une certaine impiété* (*Demonstr. religionis christianæ*, l. II, tract. 3 ; c. 14, Paris, 1567, fol. 61).

L'appréciation de Sonnius semble dure ; mais le P. de la Taille ne la désavoue pas. L'argument qu'il apporte en faveur de sa thèse ne manque pas de poids :

Une prière, même ne s'adressant pas totalement à la miséricorde qui s'exerce à l'égard de ceux qui ont démérité, suppose toujours cependant quelque libéralité à l'égard du demandeur qui n'y saurait prétendre. Si la prière ne sollicite pas un bienfait gratuit, elle n'existe pas. Aujourd'hui il faut bien confesser que le Christ, libéré de l'économie d'abaissement et d'anéantissement, ne saurait intercéder pour nous en priant, mais en manifestant sa volonté. Ce n'est plus pour lui le moment de supplier Dieu, mais d'user de la puissance divine qui est sienne ; d'implorer la miséricorde, mais de l'exercer ; de solliciter la grâce, mais de distribuer le pardon et la gloire. De même qu'il ne commande pas au Père, Celui qui commande avec le Père ; ainsi il ne sollicite pas du Père, celui qui est sollicité avec le Père... (p. 170).

II. — L'autre opinion, celle du contradicteur, peut revendiquer en sa faveur l'autorité, non seulement de Suarez et de Petau, mais encore d'excellents thomistes comme Gonet (*Clypeus, De Verbo incarnato*, disp. XXII, art. 2, n. 35). Le théologien dominicain affirme nettement que le Christ, même existant aujourd'hui dans la gloire du ciel, « prie vraiment et réellement, sollicitant pour nous les bienfaits divins ». Il prend ainsi position contre Medina, Vasquez, Becan, De Lugo et d'autres, pour lesquels le Christ au ciel « ne prie que d'une manière interprétative, en tant que ses prières, répandues au cours de sa vie terrestre, ses mérites et ses souffrances sont en présence et dans la mémoire de Dieu : le Christ, vivant au ciel et siégeant à la droite du Père, les présente pour ainsi dire objectivement et une telle présentation est une invitation faite à Dieu d'accorder les grâces qu'elles ont méritées. » Gonet se recommande de S. Thomas. IV Sent., dist. XV, q. 4, a. 6, qu. 2, ad I, de Suarez et d'autres auteurs moins connus.

L'argumentation de Gonet est simple :

La prière ne saurait être inconvenante pour le Christ glorieux parce qu'il est Dieu : il est également homme et comme tel il a pu prier sur terre ; aucune inconvenance pour le Christ glorieux du fait qu'il est dans la gloire : les saints glorifiés peuvent intercéder pour nous. Au contraire, la prière du Christ au ciel est excellente pour glorifier Dieu et solliciter de Lui ce qui peut nous être utile. Le Christ glorieux honore Dieu par son adoration, son action de grâces, et d'autres actes de latrie ; pourquoi ne le ferait-il pas par la prière ? Pourquoi lui refuser d'opérer aujourd'hui encore notre salut d'une manière qui est à lui si convenable, à nous si utile, à Dieu si glorieuse ? (n. 37).

Gonet n'ignore pas l'objection tirée de la nature même de la prière, laquelle suppose toujours en celui qui demande une certaine indigence par rapport au bienfait demandé. Et il y répond (n. 44) en affirmant que la prière du Christ au ciel n'implique en lui aucune indigence. C'est une prière de plénitude, d'affectivité religieuse à l'égard de Dieu et de soumission à son endroit...

Il faut avouer que la réponse est faible et que l'argument du P. de la Taille garde sa force.

III. — Le cardinal Franzelin (*De Verbo incarnato*, Rome, 1874, p. 548 s.) apporte plus de nuances dans la présentation de la thèse et prend une position moyenne.

L'intercession près de Dieu, dit-il, peut être entendue de deux façons. — Ce peut être d'abord une supplication s'adressant à la seule miséricorde de Dieu ou s'appuyant sur les mérites d'autrui ou des mérites personnels, mais de simple congruité, avec négation de pouvoir souverain et connotation d'une condition inférieure dans la personne du demandeur. Cette sorte de supplication adressée à Dieu est le propre des simples créatures, et c'est à elle que s'applique en toute propriété du terme le mot de *prière*. — Mais, faisant abstraction de ces imperfections dans la personne qui prie, l'intercession peut être conçue, selon S. Thomas, comme « un exposé fait à Dieu des requêtes de notre vouloir pour qu'il les exauce » (IIIª, q. 21, a. 1). Cet exposé, dans le Christ, implique seulement une volonté humaine distincte de la volonté divine, ainsi que la subordination et dépendance de la première relativement à l'autre. Or cette distinction et cette subordination de la volonté humaine existe perpétuellement dans l'Homme-Christ, même aujourd'hui qu'il siège à la droite du Père, que son mérite a atteint toute sa perfection, que la gloire selon l'humaine nature est consommée, que toute puissance lui a été donnée dans le ciel et sur terre. Cette puissance accordée au Christ n'empêche donc pas, même aujourd'hui, l'exposé fait à Dieu des requêtes du vouloir humain du Christ, la manifestation du désir qu'il a de notre sanctification et de notre salut : ainsi c'est une intercession explicite et actuelle en notre faveur qui persévère dans le Christ rédempteur et souverain prêtre.

Par là, Franzelin rejoint presque la thèse adverse et — détail piquant — se réfère à un texte de S. Thomas que le P. de la Taille estimait décisif en faveur de son opinion : « Il (le Christ) intercède en notre faveur, tout d'abord en représentant son humanité, prise par lui pour nous, mais aussi en exprimant le désir que sa très sainte âme a de notre salut, et c'est avec ce désir qu'il intercède pour nous » (*In epist. ad Hebraeos*, VII, 25, lect. 4). Toutefois une telle intercession ne peut être appelée prière que d'une façon analogique et en un sens plus large.

La prière, au sens strict du mot, appartient donc aux simples créatures. Pendant sa vie terrestre, alors que le Christ n'était pas encore parvenu à la consommation de son mérite et à la glorification de sa nature humaine, la prière, au sens strict du mot, lui appartenait encore, en excluant toutefois les imperfections personnelles. Mais c'est en un sens moins strict que la prière peut être attribuée au Christ intercédant pour nous à la droite du Père. Franzelin se sépare donc de Vasquez et de Thomassin en ce qu'il admet une manifestation *explicite et actuelle* des sentiments et des désirs du Christ à notre égard. Mais il élimine très certainement l'idée d'une prière au sens strict du mot, prière comportant une certaine infériorité de la part de la personne qui prie.

Et précisément dans les objections discutées par le grand théologien jésuite se trouve la raison évoquée par le premier des interlocuteurs : « Si le Christ prie vraiment pour nous au ciel, il s'ensuivrait que nous pourrions l'invoquer ainsi : « *Jésus-Christ, priez pour nous.* Or une telle invocation n'a jamais été employée dans l'Eglise universelle ».

Une telle formule, répond Franzelin, impliquerait une prière au sens strict, celle-là qui ne peut convenir qu'aux simples créatures. Une telle invocation, adressée au Rédempteur Dieu et homme, est à bon droit jugée intolérable ; elle contient un relent d'arianisme ou de nestorianisme. Mais recourir à l'intercession du Rédempteur comme nous recourons à ses mérites infinis, pour y trouver grâce et miséricorde, c'est là non seulement une pratique commune, mais c'est encore... cette intercession qu'invoque l'Eglise universelle, quand elle demande à Dieu toutes choses *per Dominum Nostrum Jesum Christum* (p. 550).

Les Pères, dont l'autorité est mise en cause par Vasquez et Thomassin, ne nient pas cette prière explicite et actuelle du Christ glorieux, mais simplement une certaine manière de prier, qu'il s'agisse d'une prière du Christ *en tant que Dieu*, d'une prière impliquant en Jésus-Christ *une condition inférieure*, ou d'un pur appel à la miséricorde divine *sans contrepartie d'un mérite adéquat ou d'une dignité parfaite chez le suppliant* (p. 548).

Le P. de la Taille ne fait qu'une objection à la thèse de Franzelin. Nous l'avons lue plus haut. Qu'est-ce qu'une prière qui suppose en celui qui la présente à Dieu une exigence de justice ? *Precatio est gratuiti aut est nulla.*

* *

Nous sommes bien embarrassé pour donner un avis à notre consultant. D'une part, comment nier que l'intercession du Christ en faveur de son corps mystique soit perpétuellement actuelle dans le ciel ? Jésus n'a-t-il pas déclaré expressément à ses apôtres qu'une fois disparu, il ne les abandonnerait pas : « Je prierai le Père et il vous donnera un autre Défenseur, afin qu'il soit avec vous à jamais » (Jo., XIV, 15). Cette prière de Jésus répondait à une indigence passagère, car plus tard, quand les apôtres auront un vif sentiment de leur union avec le divin Maître, ils prieront au nom de Jésus et Jésus n'aura plus besoin d'intercéder pour eux (Jo., XVI, 26). Il s'agit évidemment, en ces textes, de prière adressée au Père après le retour de Jésus au ciel, à la différence de la prière que le Sauveur adresse à son Père au cours du repas pascal (Jo., XVII). Mais d'autre part, quelle explication donner des prières du Christ dans l'au-delà ? On ne saurait les mesurer par le temps. Il est difficile d'y voir des actes intermittents correspondant aux « instants » accidentels de l'éviternité, car la science que le Christ possède de nos indigences humaines ne saurait comporter de connaissances successivement acquises. Tout bien pesé, il semble que les solutions du P. de la Taille et du cardinal Franzelin doivent se compléter l'une l'autre pour apporter une réponse satisfaisante. Du premier, nous retiendrons que le Christ est aujourd'hui, personnellement, et dans son humanité glorifiée, assis à la droite du Père, beaucoup plus dans la situation de celui qui commande et donne que dans celle de demandeur qui reçoit. La simple re-présentation de la passion soufferte jadis pour nous est une réelle intercession en notre faveur. Et cette présentation est une prière toujours actuelle du Sauveur, une demande toujours proportionnée aux besoins spirituels et temporels des hommes rachetés par la Passion. Mais cette prière de demande, bien que réglée par l'éviternité, n'exclut pas la volonté, le désir englobant dans sa transcendance le souci de subvenir à toutes les indigences de tous les membres du corps mystique. La formule du P. de la Taille : *precatio est gratuiti aut est nulla* ne s'applique pas strictement dans le cas présent, car si l'exigence de justice existe dans la prière même du Christ, elle n'existe pas dans le bénéficiaire de cette prière, le corps mystique en faveur de qui prie le Christ. C'est là, en somme, la solution de S. Thomas dans le texte rapporté plus haut de son commentaire sur l'épître aux Hébreux : « Le Christ intercède en notre faveur, tout d'abord en représentant son humanité, prise par lui pour nous, mais aussi en exprimant le désir que sa très sainte âme a de notre salut et c'est avec ce désir qu'il intercède pour nous » [1].

Q. — Sur les miracles de Lourdes. — Quand la hiérarchie compétente a reconnu des faits comme miraculeux, je m'incline et j'y crois. Mais n'est-il pas étrange qu'on n'ait jamais constaté des guérisons de malformations congénitales, de difformités de naissance, de reconstitutions de membres atrophiés ? Le miracle serait alors indiscutable...

R. — De plusieurs côtés nous avons reçu des questions analogues. Nous y répondrons brièvement.

[1] Cette étude nous permet de corriger une appréciation hâtive donnée jadis dans le *D. T. C.*, VIII, 1334, sur la controverse présente. L'opinion de Vasquez était présentée comme « peu recevable ». Appréciation injuste, dont nous faisons un sincère *mea culpa*.

1° Tout d'abord, Dieu reste libre de faire les miracles qui lui semblent convenir davantage au but qu'il se propose : entretenir ou éveiller la foi dans l'âme des hommes, d'une façon qui soit, pour eux, plus méritoire et qui le glorifie lui-même plus parfaitement. Or de simples miracles de guérisons, dont le caractère divin apparaît peut-être avec moins d'évidence que dans les miracles dont parle notre consultant, éveillent à coup sûr une foi plus méritoire et plus apte à glorifier Dieu. Plus méritoire, parce que l'évidence de l'intervention divine étant moins totale, la volonté de croire s'affirme chez les hommes d'une façon plus libre ; plus apte à glorifier le Seigneur, précisément parce qu'en raison de cette liberté dans la foi, celle-ci offre à Dieu un hommage plus spontané et plus reconnaissant.

2° Les miracles de simple guérison semblent plus conformes aux conditions de la chrétienté contemporaine. Nous avons derrière nous vingt siècles d'histoire chrétienne, dans lesquels la crédibilité de la révélation divine a eu maintes fois l'occasion de s'affirmer. Les grands miracles de l'Evangile, opérés par Jésus-Christ, restent inscrits au début du christianisme, précisément pour demeurer dans le souvenir de toutes les générations humaines et leur attester que le Fils de Dieu est bien venu sur terre leur apporter la vérité, leur indiquer la voie. leur communiquer la vie. Mais ce point de départ assuré, il suffit aux desseins miséricordieux de la Providence de donner aux humains des témoignages non équivoques de sa sollicitude, et, dans l'Eglise qui est elle-même un motif puissant de crédibilité, de provoquer quelques indications surnaturelles qui, sans avoir l'éclat de certains miracles de l'Evangile, sont néanmoins suffisants pour retenir l'attention des hommes bien disposés et aiguiller leurs âmes vers la vérité totale.

3° En ce qui concerne spécialement les guérisons miraculeuses de Lourdes, vous pouvez être assuré que certaines d'entre elles, examinées avec le souci de la vérité qui anime les médecins du Bureau des Constatations Médicales, sont des faits qui dépassent vraiment les forces de la nature. L'*Ami* l'a déjà rappelé en 1948, p. 376. Mais si vous voulez des indications plus détaillées, consultez les *Cahiers Laënnec* (1948, n^os^ 3 et 4). Des rapports scientifiquement établis y ont été publiés, concernant : 1° les maladies des yeux ; 2° la neurologie ; 3° la tuberculose pulmonaire ; 4° les affections ostéo-articulaires ; 5° les maladies de l'appareil digestif. Vous y trouverez de quoi vous édifier. Les faits sont étudiés comme on peut le demander à des hommes de science : les conclusions disent ce qui est possible, ce qui ne l'est pas naturellement et laissent à l'autorité religieuse le soin de se prononcer sur le caractère surnaturel de la guérison. Rapports prudents, que d'aucuns (nous en avons eu des échos) jugent sévèrement, mais à tort ; ces rapports disent ce qu'ils doivent dire et rien de plus.

4° Le R. P. Bouillard a tiré la conclusion de ces rapports médicaux. Nous en extrayons un passage qui intéresse directement l'observation de notre consultant :

« Le miracle n'est pas une dérogation aux lois de la nature, si l'on entend par là une violation de ses lois. Il ne suffirait même pas de dire qu'il se produit à côté des lois, si l'on entendait par là une exception située au même niveau. Il est *au-dessus* des lois, non pas en ce sens qu'il y contredirait ou leur serait entièrement étranger, mais en ce sens qu'il les utilise. De même que l'homme transforme la nature, non pas en s'y opposant mais en l'orientant, de même que la liberté émerge des déterminismes psychologiques en s'appuyant sur eux pour les infléchir vers la fin qu'elle se propose, de même le miracle utilise les déterminismes naturels. Cela ressort clairement, quand on considère l'ensemble des phénomènes miraculeux dûment attestés. Le Docteur Merlin l'a remarqué à juste titre : on n'a « jamais vu à Lourdes repousser un membre amputé » ; ce serait « contraire à l'ordre de la nature. alors qu'une cicatrice n'est jamais impossible... Tout se passe comme si Dieu, source de toute vie, donnait au malade pour quelques instants une augmentation de sa vitalité, une hypervitalité, grâce à laquelle le miraculé répare, en une fraction de seconde, des lésions qu'il n'aurait peut-être jamais réparées ou qui auraient nécessité des années pour arriver à ce résultat. » Et l'on note avec raison, dans les « Conclusions Médicales » : « La guérison surnaturelle n'est autre qu'un phénomène naturel dont la rapidité et l'ampleur sortent des règles habituelles ». Le miracle multiplie, transforme ou guérit ; il ne crée pas. Il dépasse les forces de la nature, mais ne viole pas ses lois. Les déterminismes subsistent ; ils sont comme utilisés par une Liberté supérieure ; et c'est en les maîtrisant ainsi que se manifeste mystérieusement cette Liberté » (1948, n° 4, p. 34-35).

Disons immédiatement, pour rassurer les inquiétudes de quelque conscience en souci d'une vérité plus complète, que la remarque du R. P. Bouillard concerne uniquement les miracles de guérison de Lourdes et non pas le miracle en général. Dans une des deux classifications qu'il a faites du miracle, S. Thomas distingue les miracles *supra*, *contra* et *præter naturam*. Les premiers échappent très certainement à l'explication du P. Bouillard, ce sont « des faits ne pouvant d'aucune façon être produits par la nature, soit absolument (glorification des corps, incarnation), soit relativement au sujet (résurrection d'un mort) » (*D.T.C.*, art. *Miracle*, x, 1806). Mais précisément les guérisons de Lourdes ne rentrent pas dans cette catégorie. Elles sont ou *contra* (contre une disposition naturelle), ou *præter naturam* (réalisées d'une façon que la nature ne peut imiter). Ce sont surtout ces derniers miracles que vise l'explication donnée par le théologien jésuite.

5° Un mot en terminant pour rappeler la nature de la « croyance » à apporter aux miracles reconnus par la « hiérarchie compétente ».

Avant tout, il convient de citer le canon du concile du Vatican relatif aux miracles :

Si quelqu'un dit que les miracles ne sauraient aucunement être possibles, et qu'en conséquence les récits qu'on en fait *même* s'ils sont consignés dans la sainte Ecriture, doivent être relégués parmi les fables et les mythes... qu'il soit anathème.

On avait demandé qu'il fût fait mention des miracles approuvés par l'Eglise. Le rapporteur de la Députation de la foi, à propos de cette demande, déclara : « Notre canon ne s'occupe que du fait primitif de la révélation, mais le mot *etiam* qui s'y trouve, montre bien que nous n'excluons pas les miracles qui se font dans l'Eglise. » Toutefois, le fait que le concile du Vatican n'a pas voulu les englober dans la définition préparée prouve qu'à aucun titre la certitude que nous pouvons en avoir

ne comporte une adhésion de foi divine et catholique. Il ne s'agit même pas, dans le cas présent, de croire à leur réalité et à leur caractère surnaturel de l'adhésion ferme et surnaturelle qu'on appelle communément la foi ecclésiastique. Mais la remarque du rapporteur montre suffisamment qu'un catholique doit tenir compte des décisions de l'Eglise. L'Eglise a jugé avec prudence, discrétion et sérieux ; elle n'a pas engagé son infaillibilité, c'est entendu ; mais sa décision cependant nous engage à reconnaître la vérité de ces miracles autant qu'une vérité *humaine* peut être reconnue et affirmée comme telle.

A. M.

Q. — Dans la région où j'exerce mon ministère certains cultivateurs font un peu de vin blanc et sont heureux d'en offrir à leur curé pour le Saint Sacrifice, ou pour ses réceptions.

Comme ce vin manque parfois de force, afin qu'il ne tourne pas (qu'il ne « casse » pas, comme ils disent), ils y ajoutent une certaine quantité d'alcool de vin.

Il me semble qu'il existe sur ce point une règlementation officielle des Congrégations romaines. L'*Ami* pourrait-il nous en rappeler le texte, ou du moins la teneur essentielle, spécialement sur la *proportion* d'alcool autorisée ?

R. — L'opération, au sujet de laquelle notre consultant nous interroge, a un nom technique, c'est le *Vinage*. Elle consiste dans l'addition d'alcool, soit au moût non encore fermenté, soit au vin déjà fait.

Le vinage peut être — comme dans le cas proposé — un moyen d'augmenter le degré d'alcool du vin déjà achevé, afin d'empêcher qu'il ne « casse ». Ce peut-être aussi un procédé employé en vinification, pour arrêter la fermentation en détruisant les ferments, de sorte que le sucre du moût ne puisse se transformer totalement en alcool. Le vin est plus doux, cependant que son degré d'alcool se trouve augmenté. D'autre part, la stabilisation du vin est acquise par la destruction des ferments, et sa conservation est mieux assurée.

1° Notons d'abord que la loi française interdit généralement le *vinage* des moûts, sauf pour certaines espèces de raisins (muscat, grenache, malvoisie, maccabéo...) en faveur desquels elle admet l'addition de 10 % d'alcool, en vue d'obtenir des vins très forts destinés à l'exportation. Soulignons encore que la loi française n'exige pas que l'alcool ajouté soit de l'alcool de vin (ou de raisin).

2° L'Eglise n'interdit pas de pratiquer sur le vin « liturgique » l'opération du vinage ; mais c'est surtout en vue d'assurer la conservation des vins faibles en alcool, en le préservant par ce procédé, des fermentations secondaires (on dit que le vin « travaille ») et en les rendant aptes au transport sous tous les climats et sous toutes les latitudes On comprend que l'Eglise soit peu favorable au vinage dont le *seul* but serait d'obtenir un vin plus doux, flattant davantage le goût...

Mais si elle ne l'interdit pas, elle exige, *en toute hypothèse*, le respect des conditions que le Saint-Office a pris la peine de préciser dans une série de décisions successives [1]. Nous allons les résumer, faute de pouvoir les reproduire toutes *in extenso*.

a) En 1887, l'évêque de Carcassonne expose à la Suprême Congrégation qu'en raison de l'inondation des vignes dans la région, le vin est faible en alcool et se corrompt facilement surtout lorsqu'il doit être transporté.

L'Ordinaire propose deux remèdes :

1° L'addition d'une petite quantité d'eau de vie tirée du raisin, dans la proportion de 15 à 20 %.

2° L'ébullition du vin jusqu'à 65°.

Et il demandait si le recours à ces deux procédés laissait le vin apte au Saint Sacrifice, et, dans l'affirmative, lequel était préférable.

La réponse (4 mai 1887) fut : *Adhibeatur vinum ebullitum.* C'est-à-dire que, sans se prononcer sur la méthode de l'addition d'alcool, le Saint-Office optait pour le procédé de l'ébullition, à l'effet d'assurer la conservation du vin.

b) La même question concernant l'addition d'alcool (vinage) est posée en 1890 par l'évêque de Marseille, en raison de la faiblesse du vin dans le Midi de la France et de la difficulté de sa conservation. Il demande une réponse précise sur les trois points suivants : 1° Le mélange ou addition « d'esprit de vin » (alcool) est-il *licite?* 2° Quelle est la quantité qui peut-être ajoutée ? 3° Est-il requis que l'alcool soit tiré du vin ou du raisin et de même couleur ?

Le Saint-Office répond : *Dummodo spiritus* (alcool) *extractus fuerit ex genimine vitis et quantitas alcoolica addita una cum ea quam vinum naturaliter continet, non excedat proportionem duodecim per centum, et admixtio fiat quando vinum est valde recens, nihil obstare quominus idem vinum in Missæ sacrificio adhibeatur.*

Le vin « liturgique » traité par le vinage doit donc réaliser 3 conditions : l'alcool ajouté doit être de l'alcool de vin ; après le mélange, le liquide obtenu ne doit pas titrer plus de 12° d'alcool *au total ;* l'addition doit se faire lorsque le vin est tout nouveau, aussitôt la fermentation achevée.

c) En 1891, un Ordinaire d'Espagne fait remarquer que le vin de son pays dépasse déjà *naturellement* les 12 degrés d'alcool autorisés par la réponse de 1890. Peut-on continuer à y ajouter, comme on le fait, 10 degrés supplémentaires d'alcool pour assurer la conservation des vins doux, et se servir du vin ainsi traité pour la célébration de la messe ?

La S. Congrégation répond le 15 avril 1891 que ce vin est inapte au saint Sacrifice : *Negative in ordine ad Missæ sacrificium.*

d) La même année, un vicaire apostolique de la Chine méridionale, en raison de la difficulté de se procurer du vin importé non frelaté et de conserver le vin du pays non traité, en raison des chaleurs intenses de la région, proposait de faire du vin de messe avec 100 livres de raisin (du pays) auquel on ajouterait 10 livres de sucre de canne. Les 70 livres de liquide ainsi obtenus contien-

[1] 4 mai 1887 ; 30 juillet 1890 ; 15 avril 1891 ; 25 juin 1899 ; 5 avril 1896. Texte dans *Collectanea de Prop. Fide*, t. II, n. 1672, 1735, 1752, 1757, 1949, 1950 — L'Instruction de la S. C. des Sacrements du 26 mars 1929 n'a rien innové sur le point qui nous occupe.

draient environ 1/15e d'alcool de sucre, soit environ 7 % de substance étrangère.

L'évêque missionnaire demandait ce qu'il fallait penser de la *licéité* et de la *validité* du liquide ainsi obtenu, et de la *valeur* (*ex justitia*) des messes célébrées avec ce vin ?

Le St-Office répondit le 25 juin 1891 que « l'alcool à ajouter au vin du pays doit être « de préférence » [2] (*potius*) de l'esprit de vin, et en quantité telle que sa force, ajoutée à celle que le vin possède déjà, ne dépasse pas 12°. Le mélange doit se faire lorsque la grosse fermentation commence à décroître (*quando fermentatio sic dicta tumultuosa defervescere inceperit*). *Et ad mentem* [3].

Et la S. Congrégation ajoute pour expliciter sa pensée (*mens est...*) : « Les missionnaires qui ne peuvent se procurer eux-mêmes de « l'esprit de vin » (alcool) ou distiller les raisins du pays feront venir des raisins secs et fabriqueront du vin en mélangeant ce raisin au raisin du pays et en les faisant fermenter ensemble. »

« Pour le passé (c'est-à-dire pour les messes célébrées) que le suppliant se tienne en paix (*acquiescat*), *facto verbo cum SSmo*, le pape ayant été informé. »

e) En 1896, un évêque du Brésil exposait également son embarras, d'une part pour se procurer un vin d'importation qui ne soit pas frelaté, et, d'autre part pour conserver le vin du pays, dont la faiblesse alcoolique nécessitait l'addition de *sucre de canne*. En raison du rescrit du 25 juin 1891 (au Vicaire Ap. de la Chine du Sud) il se demandait si vraiment on peut, en sécurité de conscience (*tuto*), utiliser le vin ainsi traité pour le saint Sacrifice ?

Le 5 août 1896, le Saint-Office donne, en trois points, une réponse *identique* à celle du 25 juin 1891, se refusant à condamner, comme aussi à approuver l'addition du *sucre de canne*. « A sa place, dit-il, ajoutez « plutôt » (*potius*) de l'alcool extrait du raisin ».

A cette même date (5 août 1896) la suprême Congrégation répondait à l'évêque de Tarragone, qui lui avait exposé la nécessité de porter le vin d'Espagne — très utilisé à l'étranger, surtout en Amérique, comme vin de messe — à 17 ou 18°, afin qu'il puisse être exporté sans aigrir. En dépit de la réponse donnée à l'évêque de Marseille (30 juillet 1890), l'évêque espagnol insistait pour que le vin de son pays puisse être autorisé à dépasser les 12 degrés admis et être porté à 17 ou 18°. soit par addition d'alcool de vin, soit par le procédé de l'évaporation du moût (au feu ou au soleil). Le St-Office répond favorablement à l'instance et consacre la licéité des deux procédés (vinage à 18° *ou* évaporation). Il spécifie toutefois que si l'évaporation a lieu par cuisson au feu, cette cuisson du moût ne devra pas « empêcher toute fermentation alcoolique » (inconvénient qui n'est pas à craindre par l'évaporation au soleil). Pour que le vin soit apte au saint Sacrifice, cette fermentation doit être « non seulement *possible*, mais *réalisée* en fait. »

3° *Conclusion :* 1° On peut, d'après les documents analysés, ramener à *trois* les conditions de vinage du vin liturgique :

a) l'alcool employé doit provenir de la distillation du vin ou du raisin ;

b) le mélange ou addition de cet alcool doit être fait *avant* que la fermentation soit achevée, au moment où, ayant dépassé son maximum d'activité elle commence à décroître ;

c) le vin ainsi traité ne doit pas dépasser, une fois l'opération terminée, un total de 12 degrés d'alcool pour les vins ordinaires, et 17 à 18° pour les vins doux d'origine espagnole ou des pays méridionaux qui naturellement titrent au-dessus de 12 degrés.

2° Notre consultant s'informera donc auprès de ses paroissiens, pour savoir si le vin qu'on lui offre vérifie ces conditions de licéité. Si non, — ou bien il invitera les vignerons à se conformer à ces règles, afin que le vin puisse servir au saint Sacrifice ; — ou bien il réservera ce vin pour sa table, et se procurera du vin « liturgique » auprès de maisons religieuses ou d'autres maisons spécialisées qui ne manquent pas en France [4]. La *validité* des messes célébrées avec un vin qui ne réaliserait pas l'une ou l'autre des conditions susdites *n'est pas en cause*.

A. Bride.

L'« AMI DU CLERGÉ » ET LES LIVRES

Avec la bienveillante autorisation de l'auteur, nous publions la plus grande partie d'un article que Mgr Gegout, directeur de l'Œuvre, a fait paraître dans le Bulletin de l'Œuvre de St-François de Sales. *Nous pensons que nos lecteurs trouveront dans ces pages un jugement très autorisé sur des œuvres qui n'ont pas été unanimement appréciées.*

IMAGES DE PRÊTRES

dans quelques romans

Le grand mystère du sacerdoce chrétien est un sujet qui a tenté un certain nombre de romanciers contemporains. Il faut dire tout de suite à leur honneur que, contrairement à plusieurs de leurs devanciers, qui ne nous avaient tracé que de misérables caricatures, ceux-ci ont traité le prêtre avec respect et avec foi. Et l'on ne peut que s'en réjouir.

Leurs œuvres cependant méritent-elles toute confiance ? Les prêtres dont ils nous ont décrit l'âme

[2] On notera que ce *potius* ne condamne pas l'addition du sucre de canne (au moins en petite quantité) comme rendant le vin inapte à la célébration *valide*. Mais il souligne que le procédé du vinage est préférable (*ad liceitatem*).

[3] On sait que cette formule est l'annonce d'une explication dans laquelle le dicastère romain précise sa pensée.

[4] Dans des conditions de vie normale, on ne saurait dire qu'il y a, dans notre pays des difficultés graves (*grave incommodum*) à se procurer du vin de messe conforme aux prescriptions canoniques.

et le comportement, sont-ils tels que les a voulus le Christ, tels que s'efforce de les réaliser l'Eglise, et tels aussi que les attend le peuple chrétien ? Nous voudrions examiner cette question. Car ici, le seul critère valable, c'est l'orthodoxie.

I

Le Journal d'un Curé de campagne [1], de Georges Bernanos, remonte déjà à quelque vingt ans. Mais sa récente mise en film lui a donné un renouveau d'actualité et l'a fait connaître d'un plus large public. C'est, reconnaissons-le, avec une scrupuleuse fidélité que le metteur en scène, M. Robert Bresson, traduit en images le roman et M. Claude Laydu fait preuve d'un tact parfait dans l'interprétation de son personnage.

Mais quel est ce curé de campagne créé par Bernanos ? Un tout jeune prêtre, qui vient d'arriver dans la petite paroisse d'Ambricourt. Comment cette paroisse dès l'abord lui apparaît-elle ? La première page de son *Journal* va nous le révéler.

> Ma paroisse est dévorée par l'ennui, voilà le mot. Comme tant d'autres paroisses ! L'ennui les dévore sous nos yeux et nous n'y pouvons rien. Quelque jour peut-être la contagion nous gagnera, nous découvrirons en nous ce cancer. On peut vivre très longtemps avec ça.
>
> L'idée m'est venue hier sur la route. Il tombait une de ces pluies fines, qu'on avale à pleins poumons, qui vous descendent jusqu'au ventre. De la côte de Saint-Vaast, le village m'est apparu brusquement, si tassé, si misérable sous le ciel hideux de novembre. Que c'est petit, un village ! Et ce village était ma paroisse. C'était ma paroisse, mais je ne pouvais rien pour elle, je la regardais tristement s'enfoncer dans la nuit, disparaître... Quelques moments encore, et je ne la verrais plus. Jamais je n'avais senti si cruellement sa solitude et la mienne...
>
> Je me disais donc que le monde est dévoré par l'ennui. Naturellement, il faut un peu réfléchir pour se rendre compte, ça ne se saisit pas tout de suite. C'est une espèce de poussière. Vous allez et venez sans la voir, vous la respirez, vous la mangez, vous la buvez, et elle est si fine, si ténue qu'elle ne vous craque même pas sous la dent. Mais que vous vous arrêtiez une seconde, la voilà qui recouvre votre visage, vos mains. Vous devez vous agiter sans cesse pour secouer cette pluie de cendres. Alors, le monde s'agite beaucoup.

Cette page est significative. Ce jeune prêtre est une âme très élevée, mais dont la sensibilité maladive se replie trop sur elle-même. C'est un poète, un rêveur, et un rêveur toujours angoissé. Une sage direction aurait dû lui interdire de tenir ce journal où il ressasse perpétuellement des tristesses qui l'empoisonnent. « Au temps de mon premier vicariat, écrit-il, les jeunes ouvriers de mon patronage, sitôt la glace rompue, m'étourdissaient de leurs confidences, ils cherchaient sans cesse à se définir, on les sentait débordants de sympathie pour eux-mêmes. » Mais lui, que fait-il d'autre ? Quand un événement, une rencontre l'auront un peu détourné de lui-même, l'évasion lui sera peu profitable : il se perd dans l'absolu, aborde des problèmes démesurés qui l'écrasent. « Je crains bien de n'être jamais pratique, écrit-il, l'expérience ne me formera jamais. » Ni les conseils de ses confrères. L'un d'eux, le curé de Torcy, qui par sa santé et son équilibre forme un saisissant contraste avec ce petit prêtre chétif et tourmenté, le visite souvent et discute avec lui. A la vérité lui-même pérore un peu. Mais il est bien inspiré quand il lui recommande :

> — Travaille, fais de petites choses, en attendant, au jour le jour. Applique-toi bien. Rappelle-toi l'écolier penché sur sa page d'écriture, et qui tire la langue. Voilà comment le bon Dieu souhaite nous voir, lorsqu'il nous abandonne à nos propres forces. Les petites choses n'ont l'air de rien, mais elles donnent la paix. C'est comme les fleurs des champs, vois-tu. On les croit sans parfum, et toutes ensemble elles embaument. La prière des petites choses est innocente.

C'est le même conseil de sagesse que lui avait un jour donné son doyen, dont le sens positif l'avait un peu choqué.

> — Je vous ai parlé sans doute un peu rudement, a repris M. le doyen de Blangermont. C'est pour votre bien. Quand vous aurez beaucoup vécu, vous comprendrez. Mais il faut vivre.
>
> — Il faut vivre, c'est affreux ! ai-je répondu sans réfléchir. Vous ne trouvez pas ?
>
> — [...] M. le doyen m'a seulement regardé longuement, d'un air attentif.
>
> — Je vous soupçonne d'être poète. Avec vos deux annexes, heureusement, le travail ne vous manque pas. Le travail arrangera tout.

Mais le travail, que ce prêtre à la conscience si aiguë ne doit pourtant pas omettre, n'arrange rien. Nous ne serons à peu près jamais témoin de ses activités. Ce n'est que par l'allusion de son doyen que nous le saurons chargé de deux annexes. Mais a-t-il une église, où se célèbrent les offices des dimanches et des fêtes, où il dit sa messe chaque jour, où il vient parfois se recueillir et transformer en prières et en résolutions apostoliques son perpétuel souci du salut des âmes ? Nous l'ignorons. Nous ne le voyons guère que deux fois faire son catéchisme, et encore n'avons-nous rien d'autre à y relever que ce mot d'une fillette précocement perverse qui lui expliquera pourquoi elle se montre si attentive : « C'est parce que vous avez de très beaux yeux. » Nous voudrions aussi rencontrer ce prêtre visitant les malades, assistant les mourants, secourant les pauvres ; mais les images qu'on nous donne de ce ministère sont si fugitives qu'à peine les remarquons-nous.

Les seuls paroissiens auprès desquels le curé d'Ambricourt s'attardera un peu plus longuement, ce sont les hôtes du château. Non pas que ce prêtre pauvre et aimant vraiment la pauvreté ait pour eux une prédilection. Mais il se trouve mêlé par les circonstances à leur drame. Car il y a un drame au château. Le comte se laisse aller à une passion coupable. Sa fille Chantal, dure et révoltée, hait ce père dont elle connaît l'indignité, d'une haine féroce, et sa mère aussi par surcroît, parce qu'elle ne sait pas se défendre. La comtesse enferme sa souffrance dans une résignation silencieuse qui n'est pas sans orgueil. Un entretien qu'elle aura avec ce prêtre, dont la soif d'absolu veut lui faire accepter des renoncements surhumains, ne sera qu'un long combat douloureux. Elle se soumettra cependant et retrouvera la paix. Mais, le lendemain matin, on apprendra qu'elle est morte pendant la nuit. On ne peut s'empêcher de relier cette issue fatale à l'entretien qui, la veille, l'avait si profondément troublée. Et l'on en éprouve quelque gêne.

[1] In-12, 366 p., Paris, Plon, 1936.

Certes nous ne nions pas que le curé d'Ambricourt puisse être un saint, mais c'est aussi un malade. Il traîne en lui une lourde hérédité alcoolique et son estomac, qui ne lui permet pas de se nourrir sainement, comme tout le monde, lui fait adopter un régime qui ne peut contribuer qu'à le déséquilibrer moralement : le jeûne, ou seulement du pain trempé dans un peu de vin. Les crises se multiplieront. Puis viendront les hémorragies. Est-ce la tuberculose ? Il ira consulter en ville un spécialiste. Et là, sans que le mot soit prononcé, la lumière se fera tout à coup en lui : c'est un cancer.

Il ne regagnera pas sa paroisse. Il demandera l'hospitalité, pour une nuit seulement avait-il pensé, à l'un de ses anciens compagnons de séminaire, devenu infidèle à son sacerdoce et, suprême disgrâce, c'est chez lui qu'il mourra.

Mon Dieu, je vous donne tout, de bon cœur. Seulement **je ne sais pas donner, je donne ainsi qu'on** laisse prendre. Le mieux est de rester tranquille. Car si je ne sais pas donner, Vous, vous savez prendre... Et pourtant j'aurais souhaité d'être une fois, rien qu'une fois, libéral et magnifique envers Vous !

....

Avant d'être fixé sur mon sort, la crainte m'est venue plus d'une fois de ne pas savoir mourir, le moment venu, car il est certain que je suis horriblement impressionnable... Les agonies de moines ou de religieuses ne sont pas toujours les plus résignées, affirme-t-on. Ce scrupule me laisse aujourd'hui en repos. J'entends bien qu'un homme sûr de lui-même, de son courage, puisse désirer faire de son agonie une chose parfaite, accomplie. Faute de mieux, la mienne sera ce qu'elle pourra, rien de plus. [...]

Pourquoi m'inquiéter ? Pourquoi prévoir ? Si j'ai peur, je dirai : j'ai peur, sans honte. Que le premier regard du Seigneur, lorsque m'apparaîtra sa Sainte Face, soit donc un regard qui rassure...

Et le pauvre petit prêtre, qui n'a jamais cessé de vivre dans l'angoisse, mourra dans la paix, le sourire aux lèvres, après avoir prononcé ce dernier mot : « Qu'est-ce que cela fait ? Tout est grâce ».

Il y a de ces échappées sublimes, quand Bernanos sait se défendre de cette griserie verbale qui l'entraîne souvent au paradoxe, à l'outrance, à la séduction du chimérique et de l'irréel. Alors il mérite tout notre assentiment et notre admiration. Mais l'atmosphère de tout ce roman reste morbide. Son curé de campagne n'est pas un prêtre fait pour évangéliser, mais pour souffrir. Il ne représente pas, au milieu de ses ouailles, le Christ agissant, mais le Christ accablé dans son agonie. « Je suis le prisonnier de la sainte Agonie » dira-t-il. Nous ne nions pas qu'on puisse avoir cette vocation exceptionnelle. Mais son étalage un peu trop gémissant nous apporte un malaise. Un père de famille, après avoir vu le film de Bresson, nous disait : « Si c'est cela, un prêtre, jamais je ne permettrai de l'être à l'un de mes fils. » De la lecture du roman de Bernanos, il eût tiré la même conclusion. Et nous n'oserions l'en blâmer.

II

C'est un prêtre d'une tout autre sorte que nous présente Graham Greene — un romancier anglais converti au catholicisme — dans **La Puissance et la Gloire** [2]. L'action se passe au Mexique, au temps de la féroce persécution religieuse qui désola ce pays dans le premier quart de ce siècle. Les églises sont fermées, le culte interdit, les prêtres traqués et, s'ils sont découverts, impitoyablement mis à mort. Seuls échapperont ceux qui auront réussi à s'enfuir au-delà des frontières.

L'un d'eux cependant est resté... Il était pourtant venu, ce jour-là, pour s'embarquer sur ce cargo amarré au quai et qui, après avoir déchargé son frêt, redescendait le fleuve jusqu'à la mer. Un habitant de la ville, M. Trench, avec qui il avait lié conversation, lui avait offert d'attendre chez lui l'heure du départ. Mais un enfant était survenu, cherchant un médecin pour sa mère malade, à six lieues de là.

— Trop loin, dit M. Trench, va-t'en. Cherche quelqu'un d'autre.

L'enfant ne bougea pas. Debout sous le soleil fulgurant, il regardait l'intérieur de la chambre avec une patience infinie. Il expliqua que sa mère était mourante. Les yeux bruns ne laissaient passer aucune émotion : il rapportait un fait. On vient au monde, les parents meurent, on vieillit, on meurt soi-même.

— Si elle est en train de mourir, dit M. Trench, c'est inutile qu'un médecin se dérange.

Mais l'étranger s'était levé : un appel lui était venu, contre son gré, auquel il ne pouvait rester sourd.

— Il en sera toujours ainsi, dit-il tristement. Toujours.

— Vous aurez bien du mal à prendre le bateau.

— Je le raterai, dit-il. Ma destinée est de le rater. Il fut secoué par un petit frémissement de révolte.

— Vous ne servirez à rien.

— Comment le savez-vous ? dit l'étranger avec violence C'est ce que les gens répètent sans arrêt, tous les gens : ça ne sert à rien.

Et le prêtre suivit l'enfant. Tandis qu'il s'éloignait, il entendit la sirène du bateau annoncer le départ. L'occasion de fuir qu'il avait vue s'offrir si proche, peut-être sa dernière chance de salut, s'était évanouie. Il allait demeurer au milieu des périls. Un grand accablement l'avait saisi, d'où montait cette prière de lassitude : « Faites qu'on me prenne bientôt... Faites qu'on me prenne... » Ainsi donc, parce qu'une mourante appelait un médecin, il avait senti, par une réaction instinctive de son sacerdoce, qu'une âme avait besoin d'un prêtre. Et il était resté, pour lui porter son assistance. C'était là un pur héroïsme, mais il l'ignorait. Car il n'était pas du tout un héros, ni même seulement un bon prêtre, mais un très pauvre homme plein de tares : il n'était jamais parvenu à dominer son penchant trop fort pour le cognac et le wisky ; il avait même un jour trahi les plus graves obligations de ses vœux ; il se sentait tremblant de peur à la pensée d'une arrestation possible, que suivrait une mise à mort certaine. Il avait un sentiment très vif de son indignité, de sa bassesse. Et cependant il ne s'était pas enfui.

Le chef de la police a découvert qu'il existe encore, caché sous un déguisement, un dernier prêtre dans le pays. Il s'entretient avec son lieutenant d'un plan de campagne pour le prendre.

— Il doit être rusé comme le diable, pour avoir vécu ainsi pendant des années.

— Ah, si seulement j'étais mon maître.

— Facile à dire, protesta le chef. Que feriez-vous ?

— Ce pays est petit. Des montagnes au nord, la mer

[2] Trad. française. In-16 de 350 p., Paris, Laffont, 1948.

au sud. Je fouillerais comme on fouille une rue, maison par maison.

— Oh, ça a l'air commode, fit le chef.

— Ecoutez ce que je voudrais faire, dit tout à coup le lieutenant. Prendre un homme dans chaque village de l'Etat comme otage. Si les villageois ne livraient pas le suspect dès son arrivée, fusiller les otages. Ensuite en prendre d'autres.

— Il en mourrait beaucoup.

— Est-ce que ça n'en vaut pas la peine ? dit le lieutenant avec une sorte d'exaltation. Si ça doit nous débarrasser de ces gens-là pour toujours.

— Savez-vous, dit le chef, que votre idée est bonne ?

Dès lors commence pour le prêtre une existence affolante d'homme traqué, dont la tête est mise à prix. Un jour, près d'être découvert par les gendarmes lancés à sa poursuite, tandis qu'il s'est réfugié dans la grange d'un bungalow qu'on lui a ouvert pour la nuit, il ne doit son salut qu'au sang-froid courageux d'une petite fille de treize ans. Dans les villages qu'il traverse, ces gens qui n'ont plus vu de prêtre depuis des années, recourent à son ministère, lui imposent, malgré sa fatigue, de passer la nuit à entendre leurs confessions, et puis, avant l'aube, le pressent de s'éloigner à cause du péril qu'il leur fait courir. Un matin, alors qu'il vient de célébrer la messe, les gendarmes surviennent, fouillent toutes les maisons, rassemblent les habitants sur la place pour les interroger, mais personne ne le trahit ; et quand même, dans l'effroi qu'il éprouve de voir désigner un otage, il veut se dénoncer ; on l'en empêche. Tandis qu'il s'éloigne, un métis au visage inquiétant, qu'il rencontre sur la route, s'attache à ses pas et, avec mille roueries, s'efforce de lui faire avouer qu'il est prêtre. Il devine qu'il a affaire à un dénonciateur, avide de gagner les sept cents pesos promis par la police à qui le livrerait. Ce n'est qu'à grand'peine qu'il parvient à se débarrasser de lui. Quand enfin c'est fait, il l'entend vomir des menaces et lui lancer : « Je n'oublie jamais un visage ».

Nous ne pouvons pas le suivre sur toutes ces routes périlleuses où, à chaque instant, il court le danger d'être pris. Il marche, il va il ne sait où, il n'est plus qu'une loque.

Soudain, dans la forêt qu'il traverse, surgit un homme armé d'un fusil. Il sent qu'il est inutile de s'obstiner à vivre et avoue qu'il est prêtre à cet inconnu. Et tandis qu'il le suit vers le village, au milieu duquel on voit s'élever un grand bâtiment blanc — sans doute une caserne — il l'assure qu'il ne s'arrêtera pas, qu'il n'y aura pas d'otages, qu'il s'en ira loin, très loin... Mais l'homme lui a dit, avec respect : « Mon Père ».

— Si l'on m'a vu, je vais aller me livrer. Je vous assure que personne ne souffrira à cause de moi.

— Mon Père...

Son mal de tête le mettait à la torture ; il trébucha et appuya la main contre le mur pour ne pas tomber. Sa fatigue était infinie.

— Casernes ? demanda-t-il.

— Mais non, mon Père, dit la voix inquiète et perplexe, mais... c'est notre église.

— Une église ?

Le prêtre promena sur le mur une main incrédule, du geste d'un aveugle qui cherche à reconnaître une maison parmi les autres, mais il était trop fatigué pour pouvoir distinguer quoi que ce fût. Devenu invisible, l'homme au fusil parlait confusément :

— Quel honneur, mon Père ! Nous allons faire sonner les cloches...

Il était de l'autre côté de la frontière, sauvé !

Il connut des jours tranquilles, sous un toit hospitalier, délivré de son long cauchemar. Jusqu'à ce matin-là où, au sortir de l'église où il avait célébré sa messe, il vit reparaître le métis. Celui-ci expliqua qu'il venait remplir une mission charitable : là-bas, de l'autre côté, un homme blessé à mort veut se confesser. Pas un instant le prêtre n'eut le plus léger doute : c'était un guet-apens. Il fit bien voir au traître qu'il n'était pas dupe. Et pourtant il le suivit jusqu'à cette hutte où tout de même il était vrai qu'un homme agonisait. Mais quand il voulut sortir, il trouva à la porte l'officier de police avec ses gendarmes.

— Je n'aurais jamais cru que vous reviendriez.

— Oh, mon lieutenant, vous savez ce qui en est. Même un lâche peut posséder le sentiment du devoir.

On l'a ramené vers la capitale, jeté en prison. Il attend que s'ouvre son procès, mais il apprend qu'il a été condamné sans avoir comparu devant ses juges et qu'il sera exécuté le lendemain. C'est maintenant la dernière nuit. Il passe en revue sa vie, se redit à lui-même toutes ses fautes comme en confession, puisqu'aucun prêtre ne viendra l'absoudre. Il s'applique à se repentir. Il a peur, il se plaint, il pleure. Puis, la tête appuyée au mur, il finit par s'endormir.

Lorsqu'il s'éveilla, l'aurore naissait. Il émergea du sommeil plein d'un immense espoir, qui le quitta brusquement et complètement dès qu'il revit la cour de la prison. C'était le matin de sa mort. Accroupi sur le sol, la gourde d'alcool vide entre ses mains, il essaya de se rappeler un acte de contrition : « Oh, mon Dieu, je regrette tous mes péchés et je vous en demande pardon... crucifié... et j'ai mérité vos châtiments les plus terribles. » Il s'embrouillait, l'esprit ailleurs : ce n'était pas la bonne mort que nous demandons toujours dans nos prières. Il aperçut son ombre sur le mur de la cellule, elle avait un air de surprise et de grotesque futilité. Avait-il été assez insensé de croire qu'il aurait la force de rester, lorsque tous les autres avaient pris la fuite ? « Quel être impossible je suis, pensa-t-il, et combien inutile. Je pourrais aussi bien n'avoir jamais vécu. » Ses parents étaient morts, lui-même bientôt ne serait pas même un souvenir. Après tout, était-il vraiment digne de l'Enfer ? Des larmes roulèrent sur son visage ; à ce moment-là, il n'avait plus peur de sa damnation, même la peur de la souffrance corporelle avait reculé au second plan. Il ne restait qu'une immense déception de devoir se présenter devant Dieu les mains vides, parce qu'il n'avait rien fait du tout. Il lui sembla alors qu'il eût été très facile d'être un saint. Il n'était besoin que d'un peu d'empire sur soi, d'un peu de courage. Il avait le même sentiment qu'un homme qui a laissé fuir le bonheur en arrivant quelques minutes plus tard à un endroit fixé. Il savait maintenant qu'en fin de compte une seule chose importe vraiment : être un saint.

Ce prêtre n'avait pourtant qu'une toute petite âme, une humanité très médiocre. A la vérité, dans le respect que nous avons du sacerdoce, nous souffrons un peu que Graham Greene, en construisant son héros, lui ait prêté cet avilissant penchant pour l'alcool et nous le montre ayant connu une heure de triste égarement. Mais ce prêtre n'est, selon l'expression de M. François Mauriac, qu' « un faux

mauvais prêtre », puisqu'il garde sa foi intacte, puisqu'il a un si humble sentiment de sa bassesse, puisqu'il ne s'enfuit pas — s'il passe la frontière, c'est par surprise — ou qu'il revient, au péril de sa vie, parce que des âmes ont besoin de lui.

Ainsi peuvent se manifester avec splendeur, dans l'être le plus chétif, la puissance et la gloire qui n'appartiennent qu'à Dieu.

III

Nous changeons complètement d'atmosphère avec **Les Saints vont en enfer** [3], de M. Gilbert Cesbron. Ici les Saints, ce sont, exclusivement, les prêtres-ouvriers. Et l'enfer où ils descendent, c'est la misère prolétarienne.

Le prologue nous émeut. Là-bas, dans une mine du Nord, éclate un sinistre. Les familles des mineurs accourent dans l'angoisse. Le petit Pierre, avec sa mère et son frère, attend anxieusement et cherche à reconnaître un visage parmi les rescapés. « Papa ! » crie l'enfant, qui tremble de tous ses membres en découvrant enfin son père... Le soir, dans son lit, tenu éveillé par l'horreur d'une catastrophe qui a failli le rendre orphelin, le petit Pierre se jure que jamais, jamais, il ne descendra dans la mine.

Pierre a grandi, il s'est fait prêtre. Il va se donner à cette forme nouvelle d'apostolat qu'exercent dans la banlieue parisienne les prêtres-ouvriers. Apostolat de la présence, du témoignage, pour employer un mot dont on s'engoue aujourd'hui ; apostolat de dévouement, de fraternité plutôt que de véritable évangélisation. Il est allé s'engager comme manœuvre dans une usine, à Sagny, et, le soir, rejoint un confrère qui l'a précédé dans cette mission qui commence pour lui.

Nous aurons une peine extrême à l'y suivre, tant la lecture de ce roman nous a paru difficile. Trop de gens, d'abord, s'y rencontrent, qui ne sont désignés que par leur prénom, ce qui leur fait perdre les trois quarts de leur personnalité. Il y a Pierre, Bernard, Luis, Jacquot, Serge, Marcel, Michel, Georges, Albert, Dédé, Gérard, Charles. Henri, Fred, Roger, Jean, Paulo... Il y a Gabriel, Etienne, Chantal, Alain, qui sont des enfants... Il y a, femmes ou jeunes filles, Madeleine, Fernande, Paulette, Bernadette, Thérèse, Denise, Germaine... On s'y perd. A défaut d'un portrait vigoureux qui ne se fasse pas trop longtemps attendre, on voudrait qu'un patronyme aidât à mieux distinguer tous ces gens. Mais, pour l'auteur, il y a une étrange mystique du prénom employé tout seul. Lorsque le vicaire de Sagny vient trouver Pierre, celui-ci lui demande : « Ton nom, vieux ? — L'abbé Levas... » Mais vite il l'interrompt : « Non ! le vrai : ton prénom ? »

Et à ce premier défaut s'en ajoute un autre l'abus du dialogue. Ce roman est presque entièrement parlé. Un « type » lance un propos. Un « copain » réplique. Un « mec » interrompt. Un dernier survient et intervient. On ne sait plus qui parle.

Mais ces défauts ne relèvent que de la critique littéraire. Passons. Car nous avons à faire à M. Gilbert Cesbron des griefs d'une autre gravité.

Le monde ouvrier qu'il nous présente, il l'a composé trop exclusivement avec les cas les plus noirs. Et sans doute ces cas extrêmes existent, toujours trop nombreux, et c'est vers eux que devra s'empresser d'abord la charité du prêtre. Mais pourquoi avoir mêlé à la peinture de cette misère une vulgarité si constante ? L'atmosphère de grossièreté qui règne à Sagny est tellement débordante, qu'elle atteint les êtres mêmes qui s'y parent de quelque noblesse, qu'elle nous empêche de nous émouvoir, même lorsque le cas est pathétique. Péguy a écrit, à propos du naturalisme de Zola : « Sa sincérité même et une optique propre le conduisirent dans toutes ses premières œuvres et dans beaucoup des suivantes à nous montrer surtout les nombreuses laideurs de l'humanité. Je crois que l'enseignement donné par ces livres fut déplorable... Les images de la laideur sont laides. Les images de la laideur sont, en un sens, plus redoutables que la laideur même, étant pour ainsi dire authentiquées par ce que l'image dessinée ou l'image écrite a de définitif, d'officiel [4]. »

Ce Père Pierre est très à l'aise, très à l'unisson de cette vulgarité universelle. Certes nous ne lui demandons pas de ne parler jamais qu'une langue académique. Mais nous ne nous attendions tout de même pas à trouver sur les lèvres d'un prêtre, fût-il prêtre-ouvrier, des mots comme ceux-ci : « Ta gueu... ! — Je m'en f... — Faites pas les c... — Je te casserai la gueu... — Je t'emm... je prie pour toi, tu entends ? Je prie pour toi, mais je t'emm... » D'ailleurs ce mot qui est employé aussi comme interjection, ce mot qu'avec de la craie ou du charbon les petits garnements écrivent parfois sur les murs, nous le retrouvons, dans ce roman, presque à toutes les pages... O Vincent de Paul, qui recommandiez tant à vos missionnaires de respecter le peuple et de n'employer jamais vis-à-vis de lui « un langage bas et corrompu » !

On dira que les mots importent peu, et que ce sont les œuvres qui comptent. Ce prêtre-ouvrier — mais est-il vraiment ouvrier ? l'auteur ne nous le montre pas une fois à son travail d'usine — se dépense chaque soir dans une activité débordante : son logis est un centre d'accueil ouvert à tous ; il offre une table, fournit un abri, s'emploie à procurer du travail aux chômeurs ; il va « engueu... » un « taulier » qui fait des histoires à ses pensionnaires ; il court donner la réplique à un meeting du Parti ; il se hâte vers l'hôpital où l'on a transporté un enfant qu'a assommé sa brute de père ; et quelquefois aussi, sur la table de la cuisine, il dit la messe, une messe agrémentée de fantaisies, et en français, naturellement.

Toute cette activité haletante ne va-t-elle pas rompre son équilibre ? Mais déjà nous avions douté que ce Père Pierre, s'il a un cœur généreux, ait aussi une tête bien faite, lorsque dès son arrivée à Sagny, dans la nuit « qu'il voit peuplée d'ombres errantes sans logement, sans travail, sans amis », il se prend à penser : « La nuit où dorment les médecins et les prêtres ; où les hôpitaux et les églises sont fermées. Il n'y a que les Conquérants qui se passent de sommeil ! que les b... [5] qui

[3] In-16 de 312 p., Paris, R. Laffont, 1952.

[4] Péguy, *Œuvres complètes*. T. II, p. 133.

[5] Traduisons : boîtes de nuit, pour adoucir le terme.

restent ouverts ! » Réflexions de forcené, et qui a perdu le sens du ridicule par surcroît. Dors donc aussi, comme tout le monde, ô Conquérant ! et tu te retrouveras peut-être avec un peu plus de bon sens demain à ton réveil.

Mais il y a plus grave. Ce Père Pierre se laisse si uniquement obséder par le souci de la misère humaine, qu'il en perd le sens du surnaturel. « Les péchés ? dira-t-il, mais n'est-ce pas secondaire ? Il y a des mois que je ne me suis pas confessé : je n'y songe plus. » Sainteté nouveau siècle, sans doute. Et nous nous étonnons aussi qu'on prête à un cardinal pieux cet étrange propos : « Je n'ai pas besoin de ceux qu'on appelle des *saints prêtres*... Ce qu'on appelle un saint prêtre n'est le plus souvent qu'un fonctionnaire célibataire et tolérant. J'ai besoin de votre feu, pas de leur onction. »

Et nous n'aimons pas non plus la façon selon laquelle ce Père Pierre présente le Christ à ses néophytes. L'un de ceux-ci pénètre un jour dans une église. Il n'y voit que « des pancartes, des statues enfantines, des troncs sous chacune d'elles ». — « Qu'est-ce que le Christ, ce copain, cet ouvrier au grand cœur, ce militant, pouvait avoir à faire avec tout cela ? Et soudain, il le vit sur le mur, en relief, entouré des salauds dont Pierre lui avait parlé. Oui, là, sa pauvre gueule ! » Nous nous refusons à trouver touchant, même sur de pauvres lèvres ignorantes, cet irrespect.

M. Gilbert Cesbron aime les contrastes et excelle dans la caricature. Auprès de son Père Pierre, il fait apparaître deux fois un prêtre d'une tout autre sorte. Le curé de Sagny vient trouver un jour ce prêtre-ouvrier qui travaille sur sa paroisse et se tient si délibérément éloigné de lui. Goûtez ce portrait : il « avait le visage parfaitement rose et tendu, une fleur de peau : rasé comme un comédien et le cheveu neigeux... (Pierre) ne pouvait détacher son regard de cette main si belle, aux gestes voulus et pour laquelle le curé éprouvait visiblement une complaisance théâtrale. » Et l'on fait parler ce curé avec une naïveté grotesque. Une autre fois c'est le Père Pierre qui se rend au presbytère, un peu après midi. « On le fait attendre. L'odeur d'un bon repas, le bruit des fourchettes et des voix passent sous la porte. Pierre pense soudain qu'il n'a rien mangé depuis hier à cette heure... La porte s'ouvre et paraît M. le Curé, un peu trop rouge. Il montre ce bonheur irréprochable et simple de l'homme qui fait un bon repas, un jour de fête, avec des amis. » Pendant que les deux hommes s'entretiennent, « on rit bonnement dans la pièce voisine ». Et quand Pierre s'en va, « on entend tourner les petites cuillers, à côté ». Voilà comme on nous présente le seul prêtre du clergé paroissial qui paraisse dans ce roman. L'auteur ignore-t-il de quel traitement tous nos prêtres doivent se contenter pour vivre, inférieur de beaucoup au salaire du dernier des manœuvres ? Avait-il besoin, pour magnifier davantage son héros, de faire du curé de Sagny « un sale bourgeois » ? Le procédé n'est pas seulement d'un art assez facile, il est odieux. M. Gilbert Cesbron a commis ici une mauvaise action.

Naturellement tous les autres personnages qui n'appartiennent pas à la classe ouvrière ne seront pas mieux traités. Les patrons ? d'abominables profiteurs toujours égoïstes. Les « flics » ? tous des assassins, tandis que les manifestant grévistes ne sont jamais que d'inoffensifs agneaux. Les trois juges du tribunal devant lequel Pierre vient témoigner en faveur de ses clients : « un vieux qui ne regardait jamais personne, une femme qui paraissait déjà éreintée ». Seul le troisième, un jeune, lui donne confiance ; il lit « dans ses yeux si noirs une sorte de tutoiement » (? ?). Le procureur de la République : « Tu parles d'une vache ! » souffle Henri à Pierre... Et il aurait fallu qu'on acquittât purement et simplement ce voleur de bicyclette, puisque c'était un chômeur ! et aussi cette brute qui avait assommé son enfant ! L'auteur a bien construit son personange : il était dans la logique des choses que le Père Pierre se laissât aller jusque là.

Qu'il s'emploie à secourir la misère des plus déshérités, nous ne saurions que l'en admirer sans réserve. Qu'il s'efforce d'édifier la cité harmonieuse d'où sera bannie l'injustice, nous partageons son rêve. Mais nous ne pouvons pas le suivre plus loin : il côtoie trop continuellement la démagogie, avec cet esprit primaire qui ignore la complexité des problèmes et ne les perçoit jamais que sous leur aspect sentimental. Dans son option, s'il gagne la confiance des uns, il perd l'audience des autres. Il ne travaille plus au rapprochement des cœurs, il ne peut réussir qu'à aviver entre eux les antagonismes. Il est devenu partisan, et par là il a dévié, de son rôle sacerdotal, sur un plan politique.

Nous ajouterons, et ceci est le reproche le plus grave que nous avons à faire à ce Père Pierre, que nous ne sommes pas toujours très sûrs de son orthodoxie. Ne le voyons-nous pas opposer plus d'une fois, en termes très surveillés il est vrai, l'Eglise qui est « ordre », « organisation », à une Eglise qui ne serait qu' « amour » ? Ne se laisse-t-il pas aller un jour à en appeler de l'Eglise catholique romaine d'aujourd'hui à l' « Eglise primitive » ? Recours maladroit, sous lequel les novateurs ont toujours tenté d'abriter leur esprit de fantaisie et leur goût de liberté.

L'archevêque — qui n'est pas traité avec beaucoup plus de respect que le curé de Sagny — s'inquiète. Son prédécesseur, le cardinal, faisait confiance et bénissait. Aussi le célèbre-t-on avec lyrisme. Mais il est mort, « un jeudi ». Il n'appartient plus qu'à l'histoire. C'est dans le nouvel archevêque qu'il faut maintenant voir l'Eglise qui ne peut laisser aucun de ses prêtres abandonné sans contrôle à sa propre inspiration. N'est-elle pas, comme l'a écrit Barrès, « la règle, l'autorité, le lien, un corps de pensées fixes et la cité ordonnée des âmes »[6]. Le Père Pierre l'a trop oublié. S'il a obtenu quelques résultats, il a commis plus que des imprudences : il devra quitter Sagny.

Et nous le retrouverons dans le Nord, au fond de cette mine qui lui avait fait éprouver jadis une telle horreur qu'il s'était juré de ne jamais y descendre. A-t-il choisi entre son sacerdoce et cette condition ouvrière où nous le voyons de nouveau s'engager ? Nous ne le pensons pas. Mais nous aurions aimé qu'on nous l'indiquât plus clairement.

[6] Barrès, *La Colline inspirée*.